Conseil départemental de la Somme



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pose de barrières de dégel sur l'ensemble du département de la Somme du 15 au 26 février 2021

Amiens, le mardi 15 février 2021

Suite aux conditions météorologiques défavorables de ces derniers jours, une pluviométrie excessive cet hiver et une prévision assez rapide des remontées de températures, le risque de détérioration de la chaussée est important sur certains itinéraires. Des barrières de dégel vont par conséquent être posées sur les routes départementales de la Somme, à partir d'aujourd'hui à 14h00 et jusqu'au 26 février à 18h00.

Les itinéraires les plus impactés sont les sections limitées à 7,5 tonnes. En effet, sur ces sections, le front de gel (appelé l'isotherme zéro degré) s'est sensiblement rapproché du sol support, impliquant un risque élevé de formation de glace au niveau de l'interface entre la structure de chaussée et le sol support. Des barrières de dégel vont donc être posées dès aujourd'hui.

Qu'est-ce qu'une barrière de dégel ?

Il s'agit d'une réglementation de la circulation routière des véhicules lourds, mise en œuvre en période de dégel sous la forme d'une limitation provisoire de tonnage. Les barrières de dégel ont pour objet d'éviter la désagrégation d'une chaussée dont la structure est rendue, lors du dégel, particulièrement fragile.

Des dispositions nécessaires pour sauvegarder les structures des chaussées

Il est demandé aux transporteurs, industriels, entreprises et agriculteurs concernées par ces mesures de prendre toutes les dispositions nécessaires au maintien de leurs activités, afin de tenir compte de la gêne provoquée par ces restrictions de circulation. Cette mesure a pour objectif de sauvegarder les structures des chaussées et d'éviter d'importants travaux de remise en état dont la durée risquerait d'être supérieure à celle de la pose des barrières de dégel.

Toutes les informations en ligne

L'information des usagers de tout événement routier sur le réseau départemental est assurée en temps réel sur le site Internet www.info-route80.fr et sur l'application mobile Somme en poche. L'arrêté relatif à la pose de barrières de dégel et la carte correspondante pour l'hiver 2020-2021 sont également disponibles en ligne.

Invitant les usagers de la route à respecter les déviations mises en place, le Conseil départemental les appelle à la prudence durant cette période et les remercie de leur compréhension.

CONTACT PRESSE

Eloïse Devred - e.devred@somme.fr 03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 **somme.fr/presse**

